

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Présents : M. GUYON, O. PERRAD, M. GERARD, L. RICHARD, L. GRESSET, J. MOREL, R. RONDOT, V. GAUBY, M. RIALLAN et P. ARBEZ. À la suite de la démission de Laura GUILLAUME, Vivien GAUBY prend sa place. La Sous-Préfecture a donné son approbation.

Excusé : C. BARIC donne procuration à L. RICHARD

Secrétaire de séance : Maud GERARD

Convocation du 23 mars 2026

1) Approbation du compte-rendu du 12/03 et nomination du secrétaire de séance

Le compte-rendu du 12/03 est approuvé, sauf Martine RIALLAN qui s'abstient. Le secrétaire de séance est Maud GERARD.

2) Election du maire

Laurent GRESSET, doyen d'âge, ouvre la séance et demande qui est candidat au poste de Maire. Martine GUYON se présente. Le vote a lieu à bulletin secret. A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

Martine GUYON : 9 voix pour, 2 blancs

Martine GUYON est élue Maire.

3) Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir le nombre d'adjoints pour le mandat à venir. Le conseil municipal peut élire 3 adjoints maximum. Madame le Maire précise qu'il est important de conserver 3 adjoints, même si la commune compte moins de 500 habitants. Les adjoints participent aux commissions, dans la mesure du possible.

Le conseil donne son accord pour la nomination de 3 adjoints.

4) Election des adjoints

Martine RIALLAN se propose au poste de 1^{er} adjoint. Madame le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir une liste contenant le nom de 3 adjoints.

Madame le Maire propose sa liste d'adjoints : **Olivier PERRAD**
Maud GERARD
Ludovic RICHARD

Le vote a lieu à bulletin secret. A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :
10 voix pour, 1 blanc.

5) Vote des indemnités Maire/adjoints

Madame le Maire présente le montant des indemnités 2026.

L'indemnité du Maire, selon le décret 2023-519 du 28/06/2023, la valeur du point d'indice au 01/01/2026 est de : 28.1 % de l'indice brut 1027, soit 1 155.06 € brut.

L'indemnité d'un adjoint est de : 10.89 % de l'indice brut 1027, soit 447.64 € brut.

Les indemnités du maire sont dues de droit.

Le conseil municipal donne son accord sur les montant présentés, à l'unanimité.

6) Lecture de la charte de l' élu

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu.

Questions diverses

Madame le Maire propose de noter dès maintenant, la prochaine réunion de conseil municipal, si possible avant le 15/04 pour la désignation des membres des commissions et des délégués de syndicat. La date retenue, après un tour de table est le jeudi 09/04 à 18h30.

Vivien GAUBY aborde l'organisation du curage du bassin de rétention au lotissement les Replats et de la plantation d'arbres à l'école.

En octobre 2025, à la demande de Mr et Mme MARCY, nous avons sollicité la société LVA pour un devis concernant le curage, en ajoutant l'implantation d'arbres à l'école.

Le curage sera réalisé au printemps.

Il a été décidé de mettre 3 arbres à l'école, l'emplacement a été validé par Mr Gilles YVETOT, directeur de l'école.

À la suite d'une erreur du pépiniériste, 6 arbres ont été livrés à l'entreprise LVA. Il a donc été décidé de planter l'excédent à l'aire de camping-cars. L'emplacement est à définir dans les jours à venir.

Martine RIALLAN propose de faire le point sur les dossiers en cours et sur les formations des élus, lors du prochain conseil municipal.

Patrick ARBEZ demande si la fibre est installée sur l'ensemble de la commune. La route des Prés n'étant pas desservie. Une personne ne donne pas son accord. Olivier PERRAD va se renseigner auprès de M. VERPILLAT, responsable de la fibre au département.

Martine RIALLAN demande si tous les points exposés lors du conseil municipal sont bien retranscrits dans le procès-verbal. Madame le Maire précise que le rôle de la secrétaire de séance est primordial pour cela.

On nous signale que les derniers procès-verbaux n'apparaissent pas sur le site de la commune. Madame le Maire va faire le nécessaire auprès de Coralie.
Olivier PERRAD propose de tester un Plaud pour l'enregistrement et la retranscription des prochains conseils.

Martine RIALLAN demande si la liste des commissions peut être transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal. Celle-ci sera envoyée avant le prochain conseil.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 05.

Fait à Bellefontaine, le 01/04/2026